

# CSAFAM

## UNSPAFAM

Confédération des Syndicats d'Assistants  
Familiaux et d'Assistants Maternels

Siège Social - 9 chemin du Patrouillard - 60530 FRESNOY EN THELLE - TÉL : 06 28 18 21 89

www.csafam.fr - mail : csafam@sfr.fr

**Adhésion valable pour l'année civile en cours - Du 01/01/2020 au 31/12/2020**

Secrétaire confédérale : DIORE Nathalie - 06 28 18 21 89 - csafam@sfr.fr

**Catégorie Professionnelle :**

- Assistant Familial
- Assistant Maternel employé par       Employeur particulier (parents)       Crèche familiale
- Garde d'enfant à domicile

**Assistants maternels et Familiaux merci de joindre la photocopie de votre attestation d'agrément**

**PARRAINAGE : chaque adhérent parrainant 3 nouveaux collègues se verra offrir un contrat de travail**

**Nom du parrain (marraine) :** .....

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**CP** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** .....

**Mail** (indispensable pour recevoir vos accès à la zone adhérent du site internet) : .....

..... @ ..... (écrire lisiblement)

**Adhésion avec protection juridique incluse : 54,00€**

**Bénéfice de la caisse de solidarité offert à tout adhérent** (conditions au verso)

Règlement à adresser à l'ordre de la CSAFAM :

10 Rue du Lt Le Coz - 94550 Chevilly - Larue

**Vous pouvez faire 2 chèques si vous le souhaitez**

**Prix des contrats de travail assistants maternels :**

pour les adhérents : 12€ l'unité

10€ l'unité à partir de 3

pour les non adhérents : 17€ l'unité

**POUR TOUTE ADHESION VOUS BENEFICIEZ D'UN CONTRAT DE TRAVAIL AUTOCOPIANT,  
D'UN MÉMENTO PRATIQUE, D'UN PLANNING ET D'UNE PROTECTION JURIDIQUE**

# LA CSAFAM

SYNDICAT REPRÉSENTATIF DES ASSISTANTS MATERNELS DU PARTICULIER EMPLOYEUR

## DÉFENDRE REPRÉSENTER INFORMER AVANCER ENSEMBLE

### Se syndiquer est devenu indispensable, Y COMPRIS POUR NOUS

C'est connaître et faire reconnaître ses droits, apporter son soutien à son syndicat afin qu'il ait toutes les possibilités de défendre au mieux la profession, qu'il vous représente devant les instances (ministères, administrations...)

### AGIR PLUTÔT QUE SUBIR

Adhérez avant que le litige ne survienne afin de bénéficier d'une

### Protection Juridique Professionnelle.

## RENVOYEZ VOTRE BULLETIN ADHÉSION 2020 DÈS MAINTENANT

Vous avez la possibilité de payer en 2 fois

#### N'oubliez pas :

- Que toute adhésion donne droit à un Contrat de Travail, à un planning d'accueil (dans la limite des disponibilités) et un mémento pratique pour les assistants maternels employés par des particuliers
- Que le montant de votre adhésion est déductible à 66% de vos impôts. Et si vous ne payez pas d'impôts, vous avez droit à un crédit d'impôt
- Que tout adhérent à la CSAFAM dont le litige est né après l'adhésion bénéficie de l'aide financière apportée par la Caisse de solidarité en cas de :
  - condamnation aux dépens et/ou à verser des dommages et intérêts suite à une procédure initiée par la CSAFAM devant le tribunal des prud'hommes
  - non paiement de salaire

Conditions d'octroi de ces aides : consulter le règlement intérieur sur le site



**Nous savons de quoi nous parlons.**

**Nous sommes au cœur de vos problèmes car nous exerçons votre métier.**

**Nous comptons sur vous, comme vous pouvez compter sur la CSAFAM tout au long de l'année.**